



ASSISTANCE DU GRAND EST

Tél : 0 800 774 142

Mail : contact@agevie.com

En Lorraine : Fax : 03.83.51.38.41

En Bourgogne : Fax : 03.80.31.86.70

AIDE MEDICO-TECHNIQUE A DOMICILE
Assistance respiratoire – Réhabilitation Respiratoire
Nutrition - Perfusion – Insuline
Traitement de la douleur – Maintien À Domicile

Vous partez en vacances

*Cette démarche exige une préparation
ainsi que quelques conditions à remplir*

Madame, Monsieur,

Vous désirez vous déplacer dans la famille, chez des amis, en camping, à l'hôtel, dans un centre de vacances, à l'étranger... Tout cela peut être possible, et nous sommes là pour vous aider à le réaliser.

Pour que nous puissions préparer votre séjour et permettre qu'il se déroule dans les meilleures conditions - notamment de sécurité- il est impératif de prévenir le secrétariat d'AGEVIE, en fournissant les renseignements suivants :

- Les dates d'arrivée et de départ
- L'adresse exacte et N° de téléphone du lieu de séjour,
- Votre moyen de transport,
- Le matériel emporté
- Le matériel à mettre éventuellement à disposition
- Si possible, les coordonnées d'un correspondant sur place (famille, ami, voisin...)

L'ensemble de ces renseignements est indispensable pour que le prestataire de votre lieu de séjour puisse vous dépanner et/ou installer le matériel nécessaire en cas de prêt.

Vous désirez vous rendre en FRANCE métropolitaine :

- Nous prévenir au moins 15 jours avant votre départ

Vous désirez vous rendre dans un pays de l'Union Européenne :

- Nous prévenir au moins 1 mois avant votre départ

Attention !! il n'y a pas de prestataire dans chaque pays, un délai supplémentaire sera peut-être nécessaire pour trouver une solution éventuelle...

Un certificat de douane spécifiant d'une part que votre matériel médical appartient à AGEVIE Assistance du Grand Est et d'autre part qu'il est indispensable à votre traitement vous sera adressé par courrier

- Au moins 15 jours avant votre départ, vous devez vous adresser à votre Caisse de Sécurité Sociale pour demander la carte européenne d'assurance maladie.

N.B. : Des frais pourront peut-être rester à votre charge (différence de tarifs entre les prestations françaises et celles des autres pays)

- Pour votre trajet en avion, merci de vous référer au paragraphe correspondant

Vous désirez vous rendre dans un AUTRE PAYS ETRANGER ou DOM-TOM:

- Nous prévenir au moins 1 mois avant votre départ.

Attention !! Il n'y a pas de prestataire dans chaque pays, un délai supplémentaire sera peut-être nécessaire pour trouver une solution éventuelle...

Un certificat de douane spécifiant d'une part que votre matériel médical appartient à AGEVIE Assistance du Grand Est et d'autre part qu'il est indispensable à votre traitement vous sera adressé par courrier.

N.B. : Des frais pourront peut-être rester à votre charge (différence de tarifs entre les prestations françaises et celles des autres pays)

- *Pour votre trajet en avion, merci de vous référer au paragraphe correspondant*

Transport d'oxygène en VOITURE

Veillez à positionner vos appareils d'oxygénothérapie comme suit :

- Concentrateur : Debout dans le coffre ou sur une place arrière, fixé avec une sangle ou la ceinture de sécurité
- Bouteilles d'oxygène gazeux : arrimées dans le véhicule
- Portable position verticale et arrimé
- Attention ! Il est interdit de transporter des cuves d'oxygène liquide dans votre véhicule

Voyage en AVION

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est indispensable de demander l'avis de votre médecin avant d'entreprendre votre voyage.

Un certificat de douane spécifiant d'une part que votre matériel médical appartient à AGEVIE Assistance du Grand Est et d'autre part qu'il est indispensable à votre traitement vous sera adressé par courrier.

Si vous êtes sous oxygénothérapie, il ne vous sera pas possible d'utiliser votre propre matériel dans l'avion.

Par contre, certaines compagnies d'aviation peuvent mettre à votre disposition des bouteilles d'oxygène agréées, sous certaines conditions (se renseigner auprès de votre compagnie au moment de la réservation de votre billet).

Nous pouvons également mettre à votre disposition, sous certaines conditions et selon votre pathologie, des concentrateurs d'oxygène portables fonctionnant sur batterie. Merci de nous consulter.

IMPORTANT :

- Nous vous conseillons pour tout déplacement de contacter votre médecin pour avis médical.
- *Vous devez prévoir de partir avec vos appareils et le consommable nécessaire pour la durée du séjour. Sauf impossibilité majeure pour laquelle nous tenterons de trouver une solution.*

L'adage « mieux vaut prévenir que guérir » prend tout son sens dans ce contexte de voyage. Malgré toutes ces recommandations un peu administratives, nous vous souhaitons un excellent séjour sur votre lieu de villégiature.

L'équipe d'AGEVIE